

A la rencontre du Bison

"Règlement 2010"

Article 1.- "Land Escape Organisation" (loi 1901) organise une randonnée touristique familiale avec des véhicules 4X4 qui a pour but et thème la découverte d'un pays LA POLOGNE et de rencontrer un de ses habitants le BISON. Cette randonnée est réservée à des véhicules 4X4 de toutes marques, en conformité avec le code de la route. Chaque participant devra respecter les règles de la bonne conduite sur routes, chemins ruraux et pistes..

Article 2.- Les participants s'engagent à être présents au briefing pour la distribution des consignes et documents nécessaires à la circulation de la journée. Ils s'engagent à respecter les directives données par l'organisateur et s'engagent aussi à suivre les parcours indiqués sur les documents produits. En cas de problèmes rencontrés sur le parcours, ils doivent en informer le plus rapidement possible le Pilote ou toute autre personne de l'Organisation.

Article 3.- La randonnée est réalisée en conformité avec la loi en vigueur. Aucune dérive ne saurait être permise et toute tentative de compétition entre participants sera sanctionnée par une exclusion immédiate de la randonnée des véhicules concernés. L'ensemble du parcours a été reconnu par l'Organisation est réalisable en toute sécurité dans le timing donné au briefing. Dans tous les cas de force majeure, l'Organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire prévu sans que les participants puissent prétendre à une indemnisation ou un remboursement.

Article 4.- L'organisateur et ses ayants droit se réservent la possibilité d'exclure de la randonnée toute personne ou équipage dont le comportement nuirait à la bonne ambiance de celle-ci. Dans ce cas d'exclusion, le participant ne pourra prétendre à un remboursement.

Article 5.- Une caution de 1000€ renouvelable sera exigée de chaque véhicule au premier briefing en échange du package de bienvenue et du premier document de randonnée. Cette caution sera restituée sous sa forme initiale le dernier jour du raid avant le départ.

Article 6.- L'Organisation "**Land Escape Organisation**" ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir pendant toute la durée du "**A la Rencontre Du Bison**" **Edition 2010** en Pologne, sur le parcours de la randonnée, sur les zones 4x4 et de trial du programme.

Article 7.- Les participants doivent être en règle avec leurs assurances des véhicules, personnes et matériel transporté et en possession d'une assurance assistance internationale (ex: Europe Assistance etc....). L'Organisation ne peut être tenue responsable pour les vols de bagages et matériel qui demeureront en permanence sous la responsabilité des participants.

Le participant renonce expressément pour lui-même, ses ayants droit, ses héritiers, ses proches parents, conjoint, enfants et ses assureurs, à tout recours contre :

- A) l'Organisation du raid et ses responsables et ayants droit.
- B) Toutes personnes ou aides bénévoles ou chargés de mission ou ayant à voir avec l'Organisation du raid.
- C) Les assureurs des personnes ou de l'Organisation visées dans les points A et B ci-avant, pour les dommages subis au cours de l'utilisation du parcours, des terrains, et zones de trial prévus au programme. Ceci est valable pour tous dommages matériels ou corporels même graves. Le présent abandon de recours concerne également ses ayants droit ou héritiers, ascendants, assureurs etc...

Article 8.- Il est rappelé que les parcours proposés sont réalisables et ouverts à tous les véhicules 4x4 d'origine. (équipement minimum obligatoire: 2 manilles + 1 sangle 8.000 Kg).

Les parcours sur zone Trial: treuil, compresseur et manomètre sont conseillés. Les risques seront évalués et acceptés par l'équipage avant de prendre le départ.

"**Land Escape Organisation**" décline toute responsabilité dans le cas où les pneus utilisés lors de la randonnée ne seraient pas conformes à ceux préconisés par le constructeur.

Article 9. - : Mesures de sécurité :

- Tout véhicule bâché ou cabriolet devra impérativement être muni d'un arceau de sécurité.
- **Tous les déplacements seront effectués avec les feux de croisement allumés Le non respect de cette règle constitue une infraction au code de la route polonaise.**
- Les enfants de moins de 14 ans ne seront pas autorisés à participer aux Trials.
- Le port de la ceinture de sécurité sera obligatoire pour le conducteur et son équipage pendant toute la durée du raid et les déplacements sur les terrains et zones de Trial.
- Les feux de camp sont strictement interdits exceptés ceux produits par les propriétaires des terrains et uniquement sous leur responsabilité.

Article 10.: Mesures financières concernant les engagements

Il est à préciser que "Land Escape Organisation" en cas d'annulation d'une participation, serait obligée de prendre les mesures suivantes:

Annulation au plus tard le 31 mai 2010 à minuit: 150€ (pour frais de dossier et compensation), auxquels il faudrait ajouter, le cas échéant, les frais bancaires d'encaissement de chèque étranger ou de virement.

Annulation au plus tard le 30 juin 2010 à minuit: 500€ , à titre de compensation, auxquels il faudrait ajouter, le cas échéant, les frais bancaires d'encaissement de chèque étranger ou de virement.

En cas d'annulation à partir du 1er juillet ou de non présentation le jour de l'évènement: Le montant total de la participation serait dû et gardé à titre de compensation.

Article 11.- Pour recevoir les documents aux briefings, tout véhicule inscrit devra impérativement porter les signes distinctifs obtenus lors du premier briefing d'accueil à l'arrivée.

Article 12.- Le programme prévu ne peut être considéré comme définitif, "Land Escape Organisation" s'autorise à modifier le circuit en fonction des impératifs dictés le jour de l'évènement.

Article 13.- Les participants faisant appel à un moyen mécanique pour sortir ou dégager un véhicule en situation de plantage, le font à leurs risques et périls et ne pourront en aucun cas prétendre à un dédommagement quelconque en cas de dégâts éventuels.

Article 14.- Toute sanction, par des autorités polonaises, résultant de la non-observation des règles de circulation devra être supportée par le propriétaire du véhicule concerné et ne pourra en aucun cas avoir une quelconque action sur le déroulement de la randonnée, retard, arrêt ou dédommagement de la part de l'Organisation.

Article 15.- les road-books et documents de la journée devront impérativement être rendus à l'Organisation chaque soir. Cette condition non respectée sera considéré comme un abandon du raid par l'équipage concerné. Dans ce cas la caution sera retenue par l'Organisation et non remboursable.

Article 16.- L'engagement et la participation à cette randonnée impliquent l'acceptation du présent Règlement.